

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0052419

Optique

Autres

ACUS<sup>09</sup>

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 26M

Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : BEKKALI AHMED

Date de naissance : 01/11/58

Adresse : 3, RUE

Tél. : 0661427832

Total des frais engagés : 400 + 352,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

**Dr. My Abdelhafid BOUKILI**  
**PSYCHIATRE - PSYCHOTHERAPEUTE**  
17, Rue Mahmoud Tirmour - R.D.C  
Résidence Rawafid 2, Quartier Gauthier  
Casablanca - 05 22 26 99 06

Cachet du médecin :

Date de consultation : 29 MAI 2023

Nom et prénom du malade : BEKKALI Ahmed Age: 1958

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Troubles dépressifs

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : Psychotique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 06/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :



ACCUEIL

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29 MAI 2023	CN2M		600,00	Abdelhazzad BOURHAN M.D. PSYCHOTHERAPEUT 15, Avenue d'Timour - R.D. B.P. 2522 26 99 00

## **EXÉCUTION DES ORDONNANCES**

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Formuleur EP MIKOU	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE ROUDAI</b> Mme LEBBAR KHADJA 6, Bd Brahim Roudahi vers MIV Youssef Maârif - Casablanca Tél. : 05 22 27 23 86 / 05 22 27 23 86	02/05/2023	332,60

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)  
actionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur My Abdelhafid BOUKILI

الدكتور م. عبد الحفيظ بوكيلى

Psychiatrie - Psychothérapie

Ancien Interne des Hôpitaux Psychiatriques de Paris  
Certificat d'Etudes Spéciales  
Paris VI 1982

طبيب ومعالج نفسي

طبيب سابق في المستشفيات المختصة بباريس

حاصل على شهادة الاختصاص بكلية باريس VI 1982

29 MAI 2023 ..... الدار البيضاء، في Casablanca, le .....

Mr. BEKKALI Ahmed

13020 - TREZEN 204

S.V.

PPV: 129DH0  
PER: 02/25  
LOT: M479

3470 - ZELAN 67

1/2 g le matin

1209

PPV: 34DH70  
PER: 01/26  
LOT: M198

1/4 de cu

1/2 g le soir

matin et midi

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat 3.P.1,  
Ain setta Casablanca  
SOLIAN 50mg. cp B 30  
P.P.V : 35,10 DH  
6 118000 061458

8510 - SOLIAN 50 mg

S.V.

PHARMACEUTIQUE  
Mme LEBBAR  
26, Bd Brahim Rouda  
Tél.: 05 22 27 23 85 / 05 22 27 23 86

LOT: 0100  
EXP: MAI 2027  
PPV: 51,30 DH

5130x2 1 g = midi  
- bsdionil 25 mg

S.V.

LOT: 0100  
EXP: MAI 2027  
PPV: 51,30 DH

Dr. My Abdelhafid BOUKILI  
PSYCHIATRE - PSYCHOTHERAPEUTE  
17, Rue Mahmoud Timour - R.D.C  
Résidence Rawafid 2, Quartier Gauthier  
Casablanca - 05 22 26 99 06